



Berne, le 29.11.2021

TARIF DES DOUANES SUISSES Tares

Informations relatives à la révision du Système harmonisé 2022

Le tarif des douanes suisses Tares sera adapté le 1^{er} janvier 2022 suite à la révision de la convention sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH).

La page internet « [Modifications du 1.1.2022](#) » qui regroupe les informations utiles a été complétée.

Les droits de douane des chapitres 1 à 30 sont susceptibles d'être encore modifiés au 1^{er} janvier 2022 suite à une éventuelle modification de l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr, RS 916.01). La version définitive des « droits de douane (chap. 1 à 30) » sera publiée au plus tard le 29 décembre 2021.